



Fiche terminologique n°143

TERME ÉTUDIÉ : **branch affiliate**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : associations professionnelles : relations du travail

DÉFINITION : "[A]n organization composed of all the teachers employed by a board who are members of the same affiliate."

CONTEXTE : "Accreditation can be applied at either of two levels: the institution as a whole, or specialized programs within an institution. As Larson (1983) noted, the quality of programs within an institution is invariably uneven, and low quality programs may benefit from the lofty reputation of its institution [...]. Thus, there is a need to accredit programs as well as institutions, especially when the graduates of programs are likely to impact on the health, safety, or welfare of the public."

TERME ÉTUDIÉ : **section locale**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : «Organisation composée de tous les enseignants engagés par un conseil et faisant partie de la même organisation d'enseignants.»

CONTEXTE :

JUSTIFICATION : Le terme «branch affiliate» a été créé et défini pour les besoins de la Loi sur la négociation collective entre conseils scolaires et enseignants. Ce terme ne se trouve nulle part ailleurs. L'équivalent français «section locale» qui figure dans la loi n'a pas le sens habituel employé dans le domaine des relations du travail. La loi lui donne une acception particulière au moyen de la définition juridique. Par conséquent, le Réseau recommande le terme «section locale».

DATE DE RÉDACTION : octobre 1991